

# REPUBLIQUE DU NIGER



## MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT

### FEUILLE DE ROUTE POUR UN NIGER SANS DEFECATION A L'AIR LIBRE

#### Document de Synthèse



#### Pourquoi une feuille de route pour un Niger sans défécation à l'air libre ?

Selon l'Institut National de la Statistique (INS), le taux de défécation à l'air libre au Niger est de 68,7% en 2015.

*C'est donc environ 14 millions de personnes qui pratiquent la défécation à l'air libre. Cet indicateur classe le Niger à un rang peu enviable en matière d'hygiène et d'assainissement.*

D'une manière générale, les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement associées à la pratique de la défécation à l'air libre, engendrent des conséquences sur la santé des populations mais également ont des impacts négatifs sur l'économie et l'environnement.

Dans l'optique de booster les indicateurs relatifs à l'hygiène et à l'assainissement, la Communauté Internationale, sous l'égide des Nations Unies, a défini de nouveaux objectifs appelés «Objectifs de Développement Durable (ODD)» pour la période 2016-2030.

Pour aligner le Niger aux ODD, le Gouvernement a adopté en mai 2017, le «Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA)», pour la période 2016-2030. Le PROSEHA fait du sous-secteur de l'assainissement un sous-programme à part entière dont l'objectif correspond à la cible 6.2 des ODD: «assurer à l'horizon 2030, l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'Assainissement et d'Hygiène adéquats, de mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable, et de réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées».

Ainsi, au titre des défis à relever pour atteindre les objectifs du sous-programme Assainissement du PROSEHA, existe celui lié à l'arrêt de la défécation à l'air libre au Niger à l'horizon 2030.

A cet effet, des actions doivent être menées pour la certification Fin de Défécation à l'Air libre (FDAL) de plus de 30 000 villages.

#### Les démarches adoptées pour un Niger sans défécation à l'air libre

Améliorer significativement l'accès des populations aux services d'hygiène d'assainissement requiert un changement positif de comportements des populations pour mettre fin à la défécation à l'air libre et adopter les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.

Bien que mise en œuvre par un nombre d'acteurs limité (UNICEF, Plan Niger, WaterAid, World Vision, REGIS-ER, SNV, Centre Carter, Concern, PHRASEA, CRS, Mercy Corps, RAIL), l'approche «Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)» a donné des résultats encourageant depuis son introduction au Niger en 2009 où à ce jour plus de 2000 villages sont certifiés Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL).

Ainsi, pour obtenir des changements rapides, durables et à moindre coût le Gouvernement a opté pour l'approche ATPC, dans l'optique de faire du Niger un pays FDAL à l'horizon 2030.



Cette ambition est traduite par une «Feuille de Route pour un Niger sans Défécation à l'Air Libre» où sont:

- Identifiés les objectifs à atteindre, les actions à mener et les moyens à mettre en œuvre pour arrêter la défécation à l'air libre au Niger ;
- Définis les indicateurs d'atteinte des objectifs et des résultats ;
- Planifiées les actions et les ressources sur la période 2016-2020.

#### Les objectifs de la Feuille de Route

L'objectif général de la feuille de route est de mettre fin à la défécation à l'air libre au Niger, à l'horizon 2030.

Sept (7) axes stratégiques d'interventions ont été identifiés et traduits en plans d'actions pour la période 2016-2020, dans l'optique l'atteinte des principales cibles suivantes:

- L'arrêt de la défécation institutionnelle au Niger;
- La certification de 10.000 nouveaux villages;
- L'utilisation systématique des latrines hygiéniques par les ménages.
- La facilitation de l'accès des populations aux services et aux équipements d'assainissement durables.
- L'équipement de 100% des écoles et centres de santé des communes FDAL en système adéquat d'assainissement
- L'accompagnement d'au moins 100 communes et 2 régions à atteindre le statut FDAL.
- La mise en place des mécanismes viables de suivi post FDAL dans toutes les communes FDAL basés sur la promotion des initiatives communautaires.
- La mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation (collecte, analyse et gestion des données) du sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène.

## Les 7 Axes Stratégiques et les Actions de la Feuille de Route

### Axe1: Politique et stratégie

#### Actions de l'Axe 1:

- La mise en place de deux Comités, un de pilotage et un autre technique relatifs à la feuille de route;
- L'élaboration et l'institutionnalisation d'un guide national ATPC;
- L'élaboration et l'institutionnalisation d'un guide national d'assainissement de base;
- La recherche et la capitalisation/documentation des expériences et des actions en matière d'assainissement ;
- L'élaboration et la mise à jour de la réglementation (équipement d'hygiène et infrastructures d'assainissement des lieux publics, ...);
- La prise en compte de l'arrêt de la défécation à l'air libre y compris le lavage des mains au savon et de la Gestion de l'Hygiène Menstruelle (GHM) dans les plans locaux de l'Eau et de l'Assainissement (PLEA) des communes.

### Axe 2: Coordination des acteurs

#### Actions de l'Axe 2:

- La coordination de la mise en œuvre du guide ATPC;
- La coordination, l'harmonisation et le pilotage des interventions dans le cadre du sous-programme assainissement/PROSEHA;
- La coordination de l'élaboration, la vulgarisation et le contrôle de l'application de la réglementation/normes (équipement d'hygiène et infrastructures d'assainissement des lieux publics...);
- L'actualisation des données en matière d'assainissement de base et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route.

### Axes 3: Communication et plaidoyer

#### Actions de l'Axe 3:

- Le déclenchement institutionnel au niveau des Décideurs, Elus et des leaders d'opinions;
- L'organisation des campagnes de communication pour un changement positif de comportement (CCC) en matière d'hygiène et d'assainissement;
- La communication et le plaidoyer, en vue de la vulgarisation de la réglementation et des orientations dans le secteur;
- La capitalisation des expériences en hygiène et assainissement à travers les caravanes, les publi-reportages, les sketches, les débats radio télévisés, la revue ATPC.

### Axe 4: Renforcement des capacités des acteurs

#### Actions de l'Axe 4:

- L'établissement et l'exécution d'un agenda et des modules de formation en Déclenchement Institutionnel, en ATPC, en technique de communication, en marketing de l'assainissement et sur le design des ouvrages prenant en compte la GHM;
- Le renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et logistiques ;
- L'appui au développement de l'entrepreneuriat privé local;
- L'organisation et la participation à des rencontres d'échanges d'expériences en matière d'hygiène et d'assainissement;
- L'appui-conseil à la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'hygiène et d'assainissement.

### Axe 5: Ingénierie sociale et infrastructures

#### Actions de l'Axe 5:

- La mise en œuvre de l'ATPC dans les villages/quartiers ;
- La réalisation des Edicules Publics tenant compte des besoins du genre, des filles, des femmes et des personnes en situation de handicap;
- La réalisation des stations de traitement des boues de vidange (STBV).

### Axe6: Suivi Post FDAL

#### Actions de l'Axe 6:

- Le contrôle de l'application de la réglementation dans le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement;
- La facilitation de l'accès des populations aux ouvrages et équipements d'assainissement durables;
- L'appui-conseil aux autorités locales (Chef traditionnels, élus locaux, leaders...) et nationales sur le maintien du statut FDAL;
- Le maintien de l'état FDAL des localités.

### Axe7: Mobilisation des ressources

#### Actions de l'Axe 7:

- La mise en place d'un dispositif efficace de mobilisation de l'État et de ses démembrés, de plaidoyer et de lobbying auprès des Partenaires;
- L'identification et la mise en œuvre de mécanismes innovants de financement du sous-secteur de l'assainissement;
- L'inscription et/ou le renforcement de lignes dans le budget propre des collectivités territoriales pour le financement des actions de fin de défécation à l'air libre.

## Les Acteurs de la Feuille de Route

Les acteurs de mise en œuvre de la présente feuille de route incluent entre autres:

- L'État, à travers le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), les autres Ministères sectoriels, les services techniques centraux et déconcentrés du MHA et des autres Ministères concernés, les autorités administratives et coutumières (gouverneurs, préfets, maires, chefs coutumiers);
- Les élus nationaux et locaux;
- Les leaders religieux et d'opinions;
- Les Partenaires Techniques et Financiers;
- les Organisations Non Gouvernementales;
- Les médias ;
- Les organisations de la société civile du secteur;
- La communauté;
- Le secteur privé.

## Le Budget de la Feuille de Route

Axes stratégiques feuille de route	Budget niveau central X 10 <sup>3</sup> FCFA	Budget niveau régional X 10 <sup>3</sup> FCFA	Budget total X 10 <sup>3</sup> FCFA	%
Politique et Stratégies	184 675	332 000	516 675	0,83%
Coordination des acteurs	381 050	1 847 000	2 228 050	3,56%
Communication et plaidoyer	400 000	5 064 550	5 464 550	8,73%
Renforcement des Capacités des acteurs	1 191 450	8 640 000	9 831 450	15,71%
Ingénierie sociale et infrastructures	1 000 000	37 472 770	38 472 770	61,47%
Suivi post FDAL	390 000	5 041 205	5 431 205	8,68%
Mobilisation des ressources	395 000	250 000	645 000	1,03%
<b>Budget des plans d'actions des niveaux central et régionaux et budget total</b>	<b>3 942 175</b>	<b>58 647 525</b>	<b>62 589 700</b>	<b>100,00%</b>
% des budgets des plans d'actions des niveaux central et régionaux par rapport au budget global	6,30%	93,70%		

